

# Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025

Titre de créance complexe de droit français  
présentant **un risque de perte en capital partielle  
ou totale en cours de vie et à l'échéance.**



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+<sup>(1)</sup>). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

**Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**

- **Période de commercialisation** : du 22 avril 2025 au 30 juin 2025. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance<sup>(2)</sup>, ou selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(2)</sup>.
- **Éligibilité : Contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques de Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR001400YX56**

**COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

<sup>(1)</sup> Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

# En quelques mots

**Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

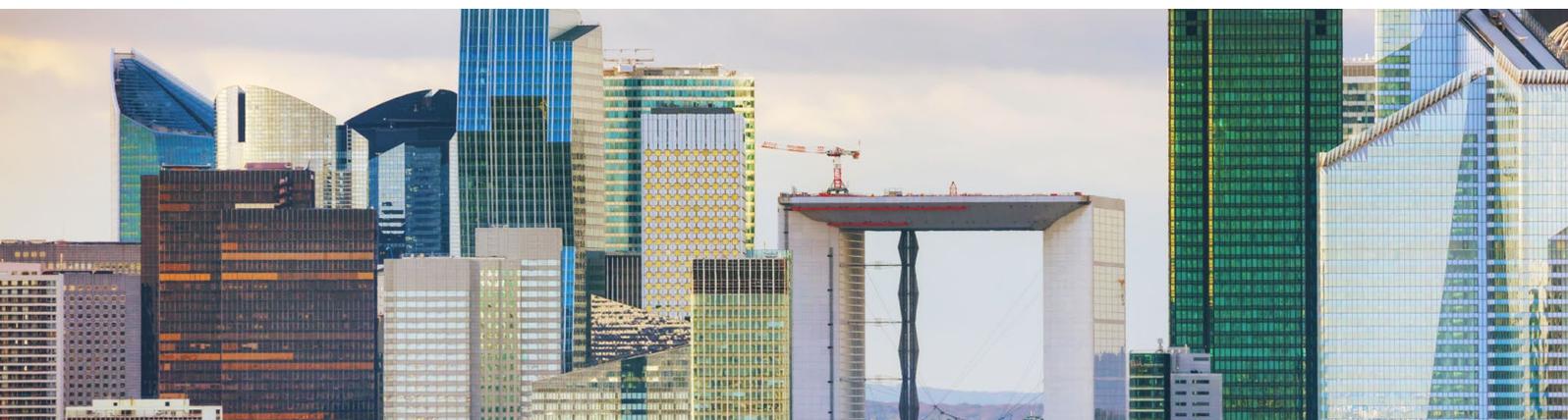
- Une exposition à la performance de l'indice **EURO STOXX® Banks Price EUR** (nommé ci-après « l'Indice » ou le « Sous-Jacent »), calculé dividendes non réinvestis.
- Le versement d'un coupon conditionnel de 1,55 %<sup>(1)</sup> au titre du trimestre si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70,00 % de son Niveau Initial.
- Un remboursement automatique anticipé, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, de la fin du 4<sup>e</sup> trimestre à la fin du 39<sup>e</sup> trimestre, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial.
- À l'échéance, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial<sup>(1)</sup> si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>.
  - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025 soit 1 000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale du titre de créance, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais dans le cas d'un investissement en comptes-titres pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros, le 30 juin 2025 jusqu'à la Date d'Échéance (20 juillet 2035) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 30 juin 2025 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation/de retraite, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.



# Avantages / Inconvénients

## ▶ Avantages



- Du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre, le versement d'un coupon conditionnel de 1,55 %<sup>(1)</sup> au titre du trimestre si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup> ou à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70,00 % de son Niveau Initial (soit un TRA Brut maximum de 6,29 %).
- Un remboursement automatique anticipé si, à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup> (du 4<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> trimestre), le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial.
- À l'échéance, si Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de son Capital Initial<sup>(1)</sup>, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>.

## ▶ Inconvénients



- Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Évaluation Finale<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial). La valorisation de Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 50,00 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 an à 10 ans.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité au coupon de 1,55 %<sup>(1)</sup> par trimestre (soit un TRA Brut maximum de 6,29 %). L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

## ▶ Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes »). Le titre de créance Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** : STOXX®, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces circonstances exceptionnelles l'Agent de Calcul pourra calculer le niveau du Sous-Jacent conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, remplacer le niveau du Sous-Jacent concerné par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créance pourraient éventuellement faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

# Mécanisme de remboursement

## ► Détermination du Niveau Initial de l'Indice

Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Évaluation Initiale, soit le 30 juin 2025.

## ► Le versement d'un coupon conditionnel de 1,55 % par trimestre, du 1<sup>er</sup> au 40<sup>e</sup> trimestre

Du 1<sup>er</sup> trimestre au 40<sup>e</sup> trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup> ou à la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la Date de Paiement de Coupon correspondante<sup>(1)</sup> :

Un coupon de 1,55 % au titre du trimestre

## ► Un remboursement automatique anticipé possible dès la fin du 4<sup>e</sup> trimestre

De la fin du 4<sup>e</sup> trimestre à la fin du 39<sup>e</sup> trimestre, si à une Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante<sup>(1)</sup> :

### Le Capital Initial

(soit un TRA brut<sup>(3)</sup> compris entre 0,16 % et 6,29 %<sup>(5)</sup>)

(soit un TRA net<sup>(4)</sup> compris entre -0,84 % et 5,23 %<sup>(5)</sup>)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé **Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025** s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

## ► Remboursement à l'échéance des 40 trimestres

À la Date d'Évaluation Finale, le 2 juillet 2035, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

### Cas favorable

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 20 juillet 2035 :

### Le Capital Initial

(soit un TRA brut maximum<sup>(3)</sup> de 6,29 %<sup>(6)</sup>)

(soit un TRA net maximum<sup>(4)</sup> de 5,23 %<sup>(6)</sup>)

### Cas défavorable

Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit<sup>(2)</sup> le 20 juillet 2035 :

### Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

<sup>(3)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(4)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

<sup>(5)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 1,55 % de la 1<sup>re</sup> à la 39<sup>e</sup> Date de Paiement de Coupon et à un remboursement automatique anticipé à la 39<sup>e</sup> Date de Remboursement Automatique Anticipé.

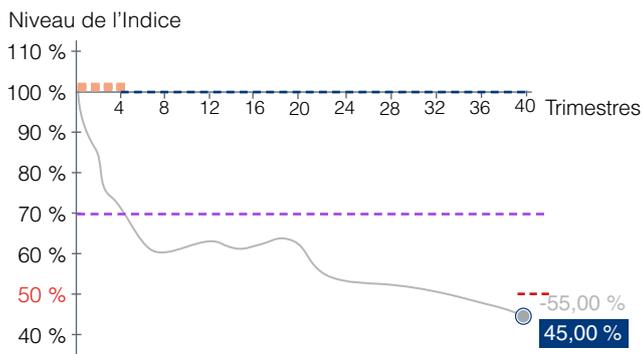
<sup>(6)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 1,55 % à chaque Date de Paiement de Coupon du 1<sup>er</sup> au 40<sup>e</sup> trimestre.

# Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Performance de l'Indice
- Performance finale de l'Indice
- Niveau de remboursement du titre de créance
- Seuil de remboursement automatique anticipé (100,00 %)
- Seuil de versement de coupon (70,00 %)
- Seuil de perte du capital à l'échéance (50,00 %)
- ↓ Plafonnement du gain
- Coupon

## ► Scénario défavorable : Forte baisse de l'Indice à l'échéance (supérieure à 50,00 %)

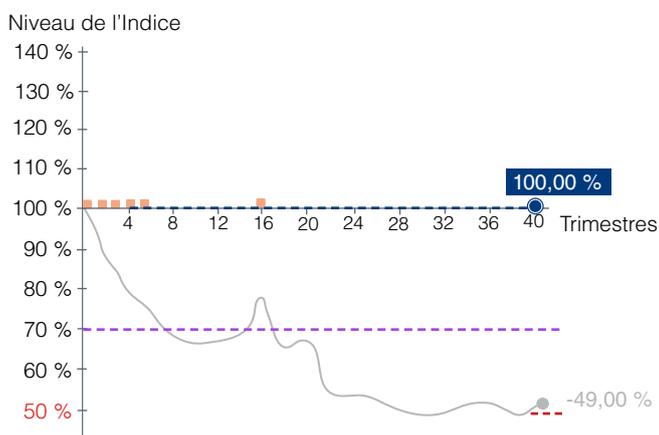


- Aux 4 premières Dates d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70,00 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit quatre coupons de 1,55 % au titre des trimestres 1, 2, 3 et 4.
- Du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre, aux Dates d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau de l'Indice est égal à 45,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55,00 %) : l'investisseur reçoit 45,00 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du niveau de l'Indice, soit une perte de 55,00 %.

**Remboursement final : 45,00 % du Capital Initial**  
**Valeur totale des coupons versés : 6,20 %**  
**TRA brut<sup>(2)</sup> : -7,01 % (contre -7,63 % pour l'Indice)**  
**TRA net<sup>(3)</sup> : -7,94 %**

Dans le cas défavorable où le niveau de l'Indice baisserait de plus de 50 % à la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, la perte en capital serait supérieure à 50 % du Capital Initial, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

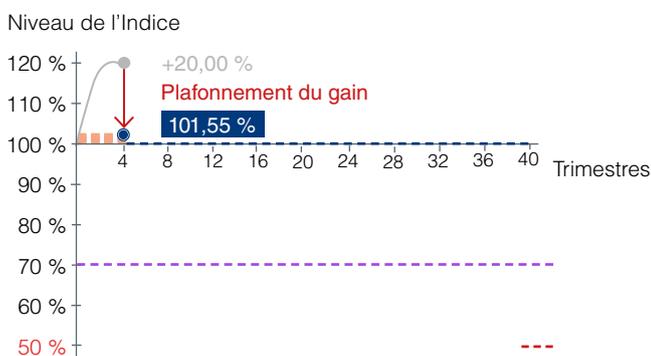
## ► Scénario médian : Baisse modérée de l'Indice à l'échéance (inférieure à 50,00 %)



- Aux 5 premières Dates d'Évaluation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, puis à la 16<sup>e</sup> Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70,00 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit 6 coupons de 1,55 % pour les trimestres 1, 2, 3, 4, 5 et 16.
- Du 4<sup>e</sup> au 39<sup>e</sup> trimestre, aux Dates d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau de l'Indice est égal à 51,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 49,00 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du niveau de l'Indice à l'échéance.

**Remboursement final : 100,00 % du Capital Initial**  
**Valeur totale des coupons versés : 9,30 %**  
**TRA brut<sup>(2)</sup> : 0,96 % (contre -6,47 % pour l'Indice)**  
**TRA net<sup>(3)</sup> : -0,05 %**

## ► Scénario favorable : Forte hausse de l'Indice dès la fin du 4<sup>e</sup> trimestre (Plafonnement du gain)



- Aux 3 premières Dates d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le Niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70,00 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit 3 coupons de 1,55 % au titre des 3 premiers trimestres.
- À la 4<sup>e</sup> Date d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le Niveau de l'Indice est égal à 120,00 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial ainsi qu'un coupon de 1,55 % au titre du trimestre. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du gain).

**Remboursement final (incluant le dernier coupon) : 101,55 % du Capital Initial**  
**Valeur totale des coupons versés : 6,20 %**  
**TRA brut<sup>(2)</sup> : 5,97 % (contre 18,76 % pour l'Indice)**  
**TRA net<sup>(3)</sup> : 4,91 %**

**Information importante :** la valorisation de Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, si le niveau de l'Indice est proche de 70,00 % et de 100,00 % de son Niveau Initial, et à la Date d'Évaluation Finale<sup>(1)</sup>, s'il est proche de 50,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

<sup>(3)</sup> Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

# L'indice EURO STOXX® Banks Price EUR

L'indice EURO STOXX® Banks Price EUR est composé des valeurs bancaires présentes dans l'Indice Euro STOXX® 600. L'Indice EURO STOXX® Banks Price EUR est un Indice sectoriel où les valeurs sont pondérées par la capitalisation boursière. Sa cotation est publiée quotidiennement. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'indice).

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=sx7e>. L'Indice est accessible entre autres sur le site <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX7E/>, mais aussi sur le site de Zone Bourse (<https://www.zonebourse.com/cours/indice/EURO-STOXX-BANKS-EUR-43470813/>) ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX7E Index ; code ISIN : EU0009658426).

## Évolution historique de l'Indice EURO STOXX® Banks Price EUR

**Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.**

*Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.*



Source : Bloomberg, du 07/04/2015 au 07/04/2025

Performances cumulées au 7 avril 2025	1 an	5 ans	10 ans
EURO STOXX® Banks Price EUR (dividendes non réinvestis)	12,35 %	186,28 %	-1,82 %

Source : Bloomberg, du 07/04/2015 au 07/04/2025

# Caractéristiques principales

<b>Code ISIN</b>	FR001400YX56
<b>Forme juridique</b>	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
<b>Émetteur</b>	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
<b>Garant</b>	Natixis (S&P : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
<b>Garantie en capital</b>	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
<b>Période de commercialisation</b>	Du 22 avril 2025 (9h00 CET) au 30 juin 2025 (17h00 CET). La période de commercialisation peut être close à tout moment.
<b>Devise</b>	Euro (€)
<b>Sous-jacent</b>	Indice EURO STOXX® Banks Price EUR (code Bloomberg : SX7E Index), calculé dividendes non réinvestis.
<b>Valeur Nominale</b>	1 000 €
<b>Prix d'Émission</b>	100,00 % de la Valeur Nominale
<b>Commission de distribution</b>	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des Titres. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
<b>Durée d'investissement conseillée</b>	10 ans
<b>Date d'Émission</b>	22/04/2025
<b>Date d'Évaluation Finale</b>	02/07/2035
<b>Date d'Échéance</b>	20/07/2035
<b>Dates d'Évaluation Trimestrielle</b>	Le 2 <sup>e</sup> jour du mois de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 2 <sup>e</sup> jour du mois n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 2 octobre 2025 (inclus) et jusqu'au 2 avril 2035 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
<b>Dates de Remboursement Automatique Anticipé</b>	Le 15 <sup>e</sup> jour ouvré suivant la Date d'Évaluation Trimestrielle, à partir du 22 juillet 2026 (inclus) et jusqu'au 20 avril 2035 (inclus). Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
<b>Dates de Paiement de Coupon</b>	Le 15 <sup>e</sup> jour ouvré suivant la Date d'Évaluation Trimestrielle ou la Date d'Évaluation Finale, à partir du 22 octobre 2025 et jusqu'au 20 avril 2035. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
<b>Niveau Initial</b>	Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Évaluation Initiale.
<b>Dates d'Évaluation Initiale</b>	30/06/2025
<b>Publication de la valorisation</b>	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
<b>Périodicité de valorisation</b>	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le Niveau de clôture de l'Indice est publié.
<b>Double valorisation</b>	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
<b>Marché secondaire</b>	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %.
<b>Agent de Calcul</b>	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear France
<b>Place de cotation des Titres de créance</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Éligibilité</b>	Contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et comptes-titres.

## AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec le ou les distributeurs qui commercialisent le produit **Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance.

Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. Avant toute souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base de **Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque/aux pertes potentielles lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Rendement Trimestriel Indice Banque Juin 2025** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 17 avril 2025 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH), <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400YX56/FT/DS>) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Le ou les distributeurs informent les investisseurs (i) qu'un prospectus de base remplaçant le Prospectus de Base sera publié avant le 6 juin 2025 (le « Prospectus de Base 2025 ») et que (ii) des suppléments au Prospectus de Base 2025 pourraient être publiés avant le 30 juin 2025. Le Prospectus de Base 2025 et, le cas échéant, tout supplément postérieur seront disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis-BP4-75060 Paris Cedex 02 France). Les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2025 ou d'un supplément au Prospectus de Base 2025 auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrables après la publication du Prospectus de Base 2025 ou celle du supplément précité. Les investisseurs ayant accepté de souscrire perdent leur droit à se rétracter si la livraison des titres a été effectuée ou bien si l'offre est clôturée (y compris par anticipation). Le ou les distributeurs aideront les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2025 ou celle du supplément précité et qui le souhaitent à exercer leur droit de retirer leur acceptation.

## AVERTISSEMENT STOXX

L'Indice EURO STOXX® Banks Price EUR ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

### Natixis

Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 894 485 553,60 euros  
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris  
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France  
RCS Paris n°542 044 524  
Date de rédaction de la brochure : 8 avril 2025